

ASSEMBLEE NATIONALE

14 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 459

présenté par
M. Hamelin-----
ARTICLE 52**État B****Mission "Direction de l'action du Gouvernement"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	3 000 000	
Fonction publique		3 000 000
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis une dizaine d'années, le CSA a vu ses missions significativement augmentées sans que ses crédits suivent la même évolution, bien au contraire ; entre 1992 et 2005, les crédits alloués au CSA sont passés de 30,4 millions d'euros à 32,5 soit une baisse de plus de 13 % en euros constants.

Dans le projet de loi de finances pour 2006 sont inscrits 34,2 millions d'euros contre 32,5 millions d'euros en 2005 (dépenses de personnel et fonctionnement). Pourtant cette légère

progression dissimule une diminution réelle si l'on regarde les crédits effectivement disponibles : le CSA a en effet bénéficié en 2005 de 6 millions d'euros de reports devant financer les prestations d'études nécessaires au déploiement de la TNT et les dépenses exceptionnelles liées au réaménagement du CSA dans la Tour Mirabeau après son désamiantage.

Ainsi, en crédits de fonctionnement effectivement disponibles, le CSA ne disposera en 2006 que de 19,65 millions d'euros contre 23,90 millions d'euros en 2005. En effet, même si le CSA ne consommera probablement pas l'intégralité de ces 23,9 millions d'euros, il ne pourra plus bénéficier de reports importants, la LOLF plafonnant, dans un souci de sincérité de la loi de finances initiale votée par le Parlement, le montant des crédits reportables d'une année sur l'autre.

Or, en 2006, le CSA verra ses charges continuer de s'accroître pour différentes raisons (par exemple, l'augmentation mécanique des dépenses immobilières de 1,9 million d'euros due à un renouvellement du bail négocié par les Domaines) alors qu'il sera confronté à la nécessité de poursuivre le déploiement de la TNT (soit une dépense de 2,5 millions d'euros), voire de l'accélérer, d'engager les travaux de réallocation des fréquences FM et tout en maintenant ses efforts en faveur du développement des télévisions locales.

Il est fort à craindre que le CSA ne puisse accomplir l'ensemble de ces missions avec les moyens budgétaires inscrits dans le projet de loi de finances. Ces missions, surtout si l'on souhaite accélérer le déploiement de la TNT pour que l'ensemble des Français puissent y avoir accès le plus rapidement possible, supposent en effet la passation de marchés, la réalisation d'études et l'organisation de consultations fortement consommatrices de crédits de fonctionnement. Or, au total, ce sont seulement 900 000 euros supplémentaires dont devrait bénéficier le CSA pour 3,7 millions d'euros de charges supplémentaires (1,9 million d'euros de loyer et 1,8 d'études TNT non couvertes). Manquent donc 2,8 millions d'euros.

C'est pourquoi le présent amendement propose de majorer les crédits de fonctionnement du CSA de 3 millions d'euros. Il faut préciser que ces 3 millions d'euros ne suffiront pas à assurer le financement d'une possible et souhaitable accélération du déploiement de la TNT. Si, comme l'a annoncé le Premier ministre, telle est bien l'intention du Gouvernement, il lui reviendra de débloquer les crédits nécessaires à cette décision. Par ailleurs, il faut préciser que le CSA est actuellement en renégociation avec TDF sur certains contrats de prestation externe. 1 million d'euros d'économies pourrait être dégagé mais pour l'instant rien n'est acquis.

Pour financer la remise à niveau des crédits du CSA, il est proposé de réduire de 3 millions d'euros les crédits du programme Fonction publique. Cette réduction s'imputerait sur l'aide à l'installation des personnels de l'Etat. En effet, il semble que ce dispositif ne réponde pas vraiment aux besoins des personnels concernés et qu'une réforme soit envisagée pour l'année prochaine. Dès lors, les 7,5 millions d'euros prévus dans le projet de loi de finances seront probablement excessifs.